



1 Rue Séraphin Buton 85180 LES SABLES D'OLONNE

Tél: 02 51 21 07 79

Email: <u>saintpaul.chefkate@wanadoo.fr</u>
Site école: <u>http://chateaudolonne-stpaul.fr</u>

PROTOCOLE SANITAIRE ECOLE SAINT PAUL DU 2 NOVEMBRE AU 1er DECEMBRE 2020

Rédigé à partir du protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale

Ce protocole sanitaire vise à présenter les modalités pratiques à mettre en œuvre pour la rentrée de Novembre.

Les prescriptions faites dans le présent document sont issues du protocole sanitaire national publié par le Ministère de l'Education et la Jeunesse accessible et consultable en ligne.

Il repose sur cinq principes généraux :

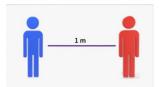
- Les règles de distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Vous, parents, vous allez jouer également un rôle essentiel.

Les parents s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Les parents peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'école. Le port du masque est obligatoire.

LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE:



Dans les espaces clos, la distanciation physique est obligatoire entre les élèves. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique s'applique également.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES:

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.



LE LAVAGE DES MAINS:

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'école ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après chaque récréation ;
- après le passage aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi.

LE PORT DU MASQUE:

- Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire.
- Pour les élèves des écoles primaires, le port du masque est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.
- Le personnel et les enseignants ont l'obligation de porter un masque.
- Les parents doivent porter un masque pour entrer dans l'enceinte de l'école.
- Chaque enfant de primaire est autorisé à apporter de la maison sa propre bouteille de gel hydroalcoolique.

Ces dispositions sont mises en place pour la sécurité de tous. Si un élève ne respecte pas ces mesures, nous serons dans l'obligation de ne plus l'accepter à l'école.

ACCUEIL DES ELEVES:

Tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire.

Il faudra veiller à ce que chacun ait son matériel en primaire :

- une trousse avec ses affaires personnelles (veillez à faire le réassort avant la reprise);
- une bouteille d'eau avec son nom écrit dessus ou une gourde ;
- des paquets de mouchoirs jetables ;
- un jeu personnel et individuel de cour type corde à sauter, élastiques, rubik's cube, scoubidou, billes, petites voitures, figurines, craies, diabolo, yo-yo, livre... (jeu individuel) qu'il gardera pour lui lors des récréations. Merci de mettre le nom de votre enfant dessus.

Les enfants accrocheront leur vêtement à leur chaise, et auront une table attitrée dans la classe.

Les classes seront régulièrement aérées.

CIRCULATION DEVANT ET DANS L'ETABLISSEMENT:

Les parents masqués peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'école.

Les parents des enfants des classes maternelles peuvent accompagner leur(s) enfant(s):

- jusqu'à la porte de l'accueil pour les PS/MS;
- sous le préau des maternelles pour les MS/GS;

A la sortie du midi et du soir, chaque enseignante de maternelle accompagne sa classe à la porte de l'accueil pour les PS/MS et sous le préau des maternelles pour les MS/GS.

Chaque enseignant(e) de primaire accompagne sa classe au portail des primaires.

Les horaires d'arrivée et de départ ne se font plus échelonnés.

Le passage d'une cour à une autre est interdite. Sortir d'une cour pour aller dans une autre en empruntant la rue.

RECREATION:

Les récréations sont organisées par groupes en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, ...) est possible.

PERISCOLAIRE:

L'accueil périscolaire retrouve son fonctionnement et ses horaires habituels. Le matin, les parents accompagnent leur(s) enfant(s) jusqu'à la porte de l'accueil périscolaire, sans pénétrer dans le local. Le soir, les parents récupèrent leur(s) enfant(s) à la porte de l'accueil périscolaire, sans pénétrer dans le local.

RESTAURATION SCOLAIRE:

Retour à la normal. Les repas seront pris à la cantine, fournis par la mairie. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

A l'heure du déjeuner, pour les enfants déjeunant à la maison, merci de venir chercher vos enfants à l'horaire habituel (12h). Vous pourrez les ramener de 13h15 à 13h30.

<u>Nettoyage/ Désinfection des locaux :</u>

Les salles de classe seront nettoyées, désinfectées (tables, chaises, poignées de portes, interrupteurs...) une fois par jour en maternelle, une fois par semaine en primaire.

Aération fréquente des locaux

Les sanitaires seront nettoyés une fois par jour.

Une personne du personnel vérifiera qu'il ne manque rien pour pouvoir se laver les mains.

Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des enfants et des adultes de l'établissement.

Dans les sanitaires, du savon et des essuie- mains à usage unique seront mis à disposition.

ANNEXES:

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

Rappel par la directrice de la procédure à suivre par les parents à savoir :

éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrières. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plate forme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif:

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.